



GRETA

DIGITAL, INFORMATIQUE, MULTIMÉDIA

TECHNICIEN SUPERIEUR DE SUPPORT EN INFORMATIQUE

OBJECTIF

Former un technicien supérieur :

- Capable de superviser l'installation, la mise en service et le dépannage d'un parc d'équipements informatiques (reliés en réseau)
- Responsable du traitement complet des incidents techniques et du suivi qualité des prestations sur son périmètre de spécialisation
- Capable d'optimiser le service au client par le retour d'expérience et de la veille technique

CONTENU

CCP – INTERVENIR ET ASSISTER A DISTANCE EN CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES

- Assister les utilisateurs dans un environnement informatique et numérique
- Configurer et mettre à jour un poste de travail informatique
- Traiter un incident dans un centre de services
- Proposer et mettre en œuvre des solutions d'équipements et de services
- Participer au suivi de parc et à la gestion des configurations informatiques
- Mettre en œuvre et maintenir des machines virtuelles

CCP – INTERVENIR ET ASSISTER SUR LES SYSTEMES ET LES RESEAUX INFORMATIQUES

- Intervenir sur une infrastructure de réseau TCP/IP
- Intervenir sur une infrastructure de réseau sécurisé
- Télé-administrer et dépanner un serveur
- Automatiser des tâches à base de script
- Déployer des postes de travail sur un réseau d'entreprise
- Contribuer à la gestion des problèmes informatiques

CCP – INTERVENIR ET ASSISTER SUR LES APPLICATIONS INFORMATIQUES TRANSVERSESES

- Intervenir sur un système de messagerie informatique
- Intervenir sur un serveur de base de données
- Identifier un dysfonctionnement dans une architecture distribuée
- Suivre les indicateurs de qualité de service et la relation client
- Organiser et développer la veille technologique en informatique
- Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Un poste informatique par personne relié à Internet Haut Débit. Remise de supports pédagogiques. Une formation individualisée qui prend compte les acquis de chacun.

FINANCEMENT

Variable en fonction du statut de la personne et selon les modalités de prise en charge de l'OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé. Formation par l'alternance, en contrat de professionnalisation. Possibilité de Congé Individuel de formation. Eligible au CPF.

